

L'an deux mil dix-huit, le 6 avril à dix heures, les Membres du Comité Syndical du Bassin de la Jouanne, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la Mairie d'ARGENTRE sous la présidence de M. GESLOT, Président.

**Présents** : Marcel DUCHEMIN, Claude LANGEVIN, Robert GESLOT, Daniel CLIMENT, Adélaïde DEJARDIN, Stéphane LAVOUE, Xavier de CALONNE (Suppléant de Ludovic LEMEE), Claude GEORGET, Guillaume AMIARD (Suppléant de Benoit QUINTARD), Jacques LECORNE, Louis BONNEAU, Thierry LEMEE, Fabrice PAUMARD, Sophie BOULIN, Jacques MAIGNAN, Rémy LENORMAND, Guy DELAMARCHE

**Absents** : Aurore DUPONT, Annette CHESNEL

**Excusés** : Thierry HEUTAULT

**Secrétaire de séance** : Jacques LECORNE

**Date de la convocation** : 26 mars 2018

**Assistait également à la réunion** :

- Nicolas BOILEAU : Technicien de rivière de la Jouanne
- Yohann LUCAS : Responsable technique des Syndicats

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Après s'être fait présenté le budget primitif et les réalisations de l'exercice considéré, le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Madame Sophie BOULIN, Vice Présidente délibérant le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Robert GESLOT, Président, lequel est alors sorti de la salle :

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en Euros) :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		289 304,59	116 078,25		116 078,25	289 304,59
Opérations de l'exercice	144 700,54	172 873,17	499 483,26	339 541,01	644 183,80	512 414,18
Totaux	144 700,54	462 177,76	615 561,51	339 541,01	760 262,05	801 718,77
Résultats de clôture		<b>317 477,22</b>	276 020,50		276 020,50	317 477,22
Restes à réaliser			232 600,00	300 000,00	232 600,00	300 000,00
TOTAUX CUMULES		317 477,22	508 620,50	300 000,00	508 620,50	617 477,22
RESULTATS DEFINITIFS		<b>317 477,22</b>	<b>208 620,50</b>			<b>108 856,72</b>

- 2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- 5) Prend acte qu'il n'y a eu ni cession immobilière, ni acquisition immobilière en 2017,
- 6) Prend acte qu'aucun élu n'a suivi d'actions de formation en 2017.

## **COMPTE DE GESTION 2017**

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Vu les différents documents relatifs à la comptabilité de l'exercice 2017,

Considérant que les résultats du compte de gestion 2017 de Monsieur le Trésorier sont identiques à ceux du Compte Administratif de l'exercice 2017,

Il est proposé d'approuver les comptes de l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- D'approuver le compte de gestion du Syndicat de Bassin de la Jouanne, dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier.
- De déclarer que le compte de gestion du Syndicat de Bassin de la Jouanne, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **CONTRIBUTIONS DES COMMUNAUTES DE COMMUNES ADHERENTES AUX DEPENSES DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2018**

M. Le Président rappelle que suite à la discussion au sujet des contributions 2018 lors du comité syndical du 23 mars dernier, la Trésorerie ainsi que la Préfecture ont été contactées.

En effet, suite à la baisse significative du potentiel fiscal de la commune d'EVRON, les contributions de 2018 ont fortement augmentées pour certaines communes notamment celles de Laval Agglo.

Il avait été proposé de maintenir les montants de 2017 mais statutairement cela n'était pas possible. Un changement des statuts serait nécessaire.

Monsieur le Président soumet donc aux Membres du Comité Syndical, le relevé détaillé des contributions à demander aux Communautés de communes adhérentes à titre de participation pour les dépenses du Syndicat pour l'année 2018.

Pour l'année 2018, M. le Président propose de maintenir le montant total des contributions voté en 2018 c'est-à-dire 137 240 € au lieu de 152 488 €.

En définitive, la situation, pour chaque communauté de communes, se présente conformément au tableau ci-annexé, qui vaudra autorisation pour le Syndicat de Bassin de la Jouanne de recouvrer lui-même le produit des impositions directes nécessaire dans les communes ayant opté pour ce mode de financement.

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, par 11 voix POUR et 6 voix CONTRE :

- d'approuver le maintien du montant total des contributions voté en 2017 c'est-à-dire : 137 240 € pour l'année 2018.
- d'approuver l'état des participations de l'année 2018 des communautés de communes adhérentes au Syndicat de Bassin de la Jouanne tel que présenté ci-joint.

Communautés de communes	Communes	Montant de la contribution par commune 2018	Montant de la contribution par CC 2018
Communauté de communes des Coëvrons	BREE	3 645 €	51 594 €
	CHATRES	2 268 €	
	DEUX-EVAILLES	701 €	
	EVRON	21 969 €	
	GESNES	536 €	
	LA CHAPELLE R	547 €	
	LIVET	357 €	
	MEZANGERS	2 352 €	
	MONTOURTIER	985 €	
	MONTSURS-ST CENERE	8 655 €	
	NEAU	3 438 €	
	ST CHRISTOPHE	2 391 €	
	ST OUEN	230 €	
STE GEMMES	3 520 €		
Laval Agglomération	ARGENTRE	24 162 €	85 646 €
	BONCHAMP	39 546 €	
	ENTRAMMES	13 367 €	
	FORCE	4 079 €	
	LOUVIGNE	2 312 €	
PARNE/ROC	2 180 €		
<b>TOTAL</b>		<b>137 240 €</b>	<b>137 240 €</b>

## **AFFECTATION DES RESULTATS 2017 SUR L'EXERCICE 2018**

Le Comité Syndical a arrêté les comptes de l'exercice 2017 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un déficit de la section d'investissement, compte tenu des réalisations 2017, des restes à réaliser et un report de 2016, de 276 020,50 €,
- un résultat de fonctionnement, y compris le report de 2016, qui est de + 317 417,22 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Comité Syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est proposé au Comité Syndical d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 d'une part en section d'investissement pour de nouveaux investissements, d'autre part en report de fonctionnement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017 de la manière suivante :
  - ↳ Compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) ..... 208 620,50 €
  - ↳ Ligne 002 (Résultat de fonctionnement reporté) ..... 108 856,72 €

## **BUDGET PRIMITIF 2018**

Monsieur le Président invite la secrétaire à donner lecture et commenter chapitre par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement le projet de budget pour 2018.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Adopte à l'unanimité le budget primitif 2018 qui s'équilibre comme suit :

<u>Section Fonctionnement</u>	- Dépenses ..... = 282 583,00 €
	- Recettes ..... = 313 286,72 €
<u>Section Investissement</u>	- Dépenses ..... = 1 185 360,78 €
	- Recettes ..... = 1 185 360,78 €

Le secrétaire de séance  
Jacques LECORNE

Le Président  
Robert GESLOT

